

dant à diminuer la force du lien qui unit le Canada à la mère patrie. Je crois que cette déclaration est opportune car il se fait une agitation dans certains milieux et parmi certaines classes dans le but que je mentionne. Nul, à mon avis, n'a fait plus que notre Souverain durant la guerre, pour promouvoir nos intérêts ou ne s'est plus intéressé que lui au bonheur de l'Empire. Notre Gouverneur général, brillant soldat, a su inspirer tout les soldats canadiens à l'heure du combat et puisse-t-il, ajouterais-je, continuer longtemps à jouer ce rôle parmi nous.

Une autre fonction qui compte dans les affaires du pays est celle de lieutenant-gouverneur. Je ne tombe pas d'accord avec ceux qui prône l'abolition des appels au Conseil privé: il me semble que cela serait de nature à relâcher les liens qui réunissent le Canada à la mère patrie.

Quant à la représentation du Canada à l'étranger, j'estime qu'il n'est pas nécessaire pour nous d'avoir un ambassadeur à Washington, et je ne crois pas non plus qu'il nous faille un haut-commissaire à Londres. Si nous pouvons nous dispenser d'un ambassadeur à Washington quel inconvénient y aurait-il pour nous de ne pas avoir de représentant à Londres? Je tiens, il va sans dire, à ce qu'il soit bien compris que je n'ai absolument rien à dire contre la nomination que le Gouvernement vient de faire de celui qui doit remplir le poste. Celui qu'on a choisi est un homme bien versé dans les affaires et digne d'admiration à plus d'un point de vue. Durant plusieurs années j'ai été son collègue dans le bureau de direction de l'hôpital général de Toronto et les rapports que j'ai eus avec lui et ce que je connais à son sujet me font tenir en haute estime ses aptitudes et son caractère. Je ne pense pas, toutefois, que la charge qu'on lui a confiée soit bien nécessaire. J'ajouterai cependant, qu'à titre d'amis, il a mes vœux de succès. Il devrait répondre aux journaux qui l'attaquent au sujet des paiements de l'impôt sur son revenu. Il y a quelque temps, il a payé, à Toronto, l'impôt d'un revenu de \$50,000, mais cette année, 1921, alors qu'on exigeait de lui l'impôt sur un montant identique, il en a appelé à la cour de Revision, en déclarant que son revenu ne représentait que \$25,000. La cour de Revision, sans aucune preuve à cet effet, a abaissé l'estimation à ce montant.

Sir John Willison, représentant du *London Times*, a écrit un article que les journaux de Londres ont publié, et au cours duquel il déclarait que le revenu de M.

Larkin se chiffrait à \$500,000, et certains journaux de la métropole commente ce revenu et les impôts dont il est frappé. Bien qu'il soit certain que M. Larkin fera un excellent haut commissaire, je crois qu'il aurait mieux fait, dans son propre intérêt et celui du pays, d'imiter le geste du *First-Commoner*, vous-même, monsieur l'Orateur, quand vous avez annoncé en termes si modérés, que dès votre élection au poste élevé que vous occupez, vous cessiez d'être un homme de parti. Il vaudrait mieux pour tous les intéressés que M. Larkin s'abstienne d'assister à des dîners de partisans politiques. J'affirme que ce serait dans son propre intérêt et je parle à titre d'ami, car je le répète, j'ai trouvé en lui un homme d'affaires honorable, ayant siégé à ses côtés au bureau de direction de l'hôpital général de Toronto, une institution qui représente une valeur de 5 millions de dollars.

Comme citoyen, je n'hésite pas à le dire, il a rendu de grands services. En qualité d'ami, je lui conseille d'indiquer clairement quel est le revenu sur lequel il a à payer des impôts locaux et fédéraux et de répondre à ceux qui le critiquent. J'ai parfaitement confiance en son intégrité.

En terminant, je tiens à vous remercier, monsieur l'Orateur, et tous mes collègues de la Chambre, de l'attention qu'on a bien voulu me prêter.

L'hon. sir LOMER GOUIN (ministre de la Justice): Je n'avais pas l'intention, monsieur l'Orateur, de prendre part à ce débat, et je ne me lèverais pas maintenant pour adresser la parole, n'était l'allusion faite par mon très honorable ami, le chef de l'opposition (M. Meighen), à mon attitude durant la récente campagne électorale. Je prie mes honorables collègues de me prêter quelques instants d'attention et j'implore leur indulgence, car bien que je puisse me considérer comme un vétéran de la vie publique en notre pays, je suis nouveau venu dans cette enceinte, et je dois avouer en toute candeur et sincérité que j'éprouve les mêmes sensations que le jeune député adressant la parole pour la première fois.

Mon très honorable ami, le chef de l'opposition, a signalé à mainte reprise les déclarations que j'aurais faites durant la campagne électorale. En l'écoutant, je ne pouvais m'empêcher de penser que mon très honorable ami doit m'être excessivement reconnaissant d'avoir sollicité et gagné la confiance des électeurs de Laurier-Outremont. S'ils ne m'avaient pas élu, son discours aurait perdu son plus bel effet.